

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 22 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-deux février à 19h00,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MRS. ALLARD. BOIS. COUTAZ. CUCCURU. DUPERCHY. FAUGE. FRANCONY. GARCIA. GENTIL. GROLLIER. GROS. ILBERT. LALLEMENT. MANSOZ. MANTEL. MARCHAIS. PERRIAT. ROSSI. RUBIER. TAIN. TAVEL. TOUIHRAT. VEUILLET. VOISIN. WADOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : M. MALLEIN (Pouvoir C. COUTAZ).

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF-DCL-BIE-2019-32 en date du 24 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires par commune ;

Vu les articles L.5211-2, L.5211-6, L.5211-10 du CGCT

Vu les résultats du scrutin relatifs à l'élection des vice-présidents de la communauté tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Le président de la communauté rappelle que les vice-présidents et, le cas échéant, les autres membres du bureau sont élus par le conseil communautaire au scrutin secret uninominal à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutins aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection est acquise à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrage, c'est le candidat le plus âgé qui est déclaré élu.

Il convient donc de procéder successivement à l'élection de chacun des membres du Bureau, et en l'occurrence, des vice-présidents, au scrutin uninominal à trois tours et donc de procéder à une élection poste par poste.

Il est procédé, dans ce cadre-là et selon ces modalités, scrutin uninominal à trois tours, aux opérations de vote, dont les résultats figurent en annexe au procès-verbal d'élection.

A l'issue des opérations électorales, il ressort, eu égard au nombre de vice-présidents librement fixé par le conseil communautaire que :

Madame Sandra FRANCONY est élue 1erVice-Président

Monsieur Pierre DUPERCHY est élu 2èmeVice-Président

Monsieur Frédéric TOUIHRAT est élu 3èmeVice-Président

Monsieur Pascal GENTIL est élu 4èmeVice-Président

Monsieur Alexandre FAUGE est élu 5èmeVice-Président

Monsieur Marié-Lise MARCHAIS est élue 6èmeVice-Président

Le Conseil communautaire :

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise:

Pour le poste de 1er vice-président :

Nombre de votants :28

1 suffrages exprimés pour Brigitte ALLARD

1 suffrages exprimés pour Gilles GROS

21 suffrages exprimés pour Sandra FRANCONY

1 bulletin nul

4 bulletins blancs

Pour le poste de 2^{ème} vice-président :

Nombre de votants :28

12 suffrages exprimés pour Pierre DUPERCHY

15 suffrages exprimés pour Serge GROLLIER

0 bulletin nul
1 bulletin blanc

Pour le poste de 3^{ème} vice-président :

Nombre de votants :28
1 suffrages exprimés pour André BOIS
1 suffrages exprimés pour Serge GROLLIER
13 suffrages exprimés pour Frédéric TOUIHRAT
3 bulletins nuls
10 bulletins blancs

M. Serge GROLLIER quitte la séance sans donner de pouvoir après l'élection du 3^{ème} vice-président.

Pour le poste de 4^{ème} vice-président :

Nombre de votants :27
1 suffrages exprimés pour Serge GROLLIER
16 suffrages exprimés pour Pascal GENTIL
1 suffrages exprimés pour Christophe VEUILLET
1 suffrages exprimés pour David WROBEL
1 bulletin nul
7 bulletins blancs

Pour le poste de 5^{ème} vice-président :

Nombre de votants :27
1 suffrages exprimés pour André BOIS
22 suffrages exprimés pour Alexandre FAUGE
1 suffrages exprimés pour Thomas ILBERT
1 suffrages exprimés pour Christophe VEUILLET
0 bulletin nul
2 bulletins blancs

M. Thomas ILBERT quitte la séance après l'élection du 5^{ème} vice-président et donne pouvoir à Mme Claudine TAVEL.

Pour le poste de 6^{ème} vice-président :

1 suffrages exprimés pour Thomas ILBERT
16 suffrages exprimés pour Marie-Lise MARCHAIS
4 suffrages exprimés pour Daniel TAIN
0 bulletin nul
6 bulletins blancs

PROCLAME les conseillers communautaires suivants élus :

- Madame Sandra FRANCONY, 1^{er} Vice-Présidente,
- Monsieur Pierre DUPERCHY, 2^{ème} Vice-Président,
- Monsieur Frédéric TOUIHRAT, 3^{ème} Vice-Président,
- Monsieur Pascal GENTIL, 4^{ème} Vice-Président,
- Monsieur Alexandre FAUGE, 5^{ème} Vice-Président,
- Monsieur Marie-Lise MARCHAIS, 6^{ème} Vice-Président ;

INSTALLE lesdits conseillers communautaires élus en qualité de vice-président dans l'ordre du tableau tel que susvisé ;

AUTORISE Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

